

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MASTIC C ET E BAT PU40+ BLANC 310 ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.06.2024
12.0	08.11.2024	10616044-00013	Date de la première version publiée: 18.12.2009

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial	:	MASTIC C ET E BAT PU40+ BLANC 310 ML
Code du produit	:	0892 211
Identifiant Unique De Formulation (UFI)	:	WY31-50PN-V00E-2EMH

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	:	Mastic Utilisation professionnelle du produit
Restrictions d'emploi recommandées	:	Ne peut être utilisé que par du personnel formé.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	:	Würth France Z.I.Ouest, Rue Georges Besse 67158 Erstein
Téléphone	:	+33 (0)388 64 53 00
Téléfax	:	+33 (0)388 64 62 00
Adresse e-mail de la personne responsable de FDS	:	prodsafe@wuerth.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (France) +33 (0)1 45 42 59 59. Nancy Anti-poisons Center (24/7) +33 (0)3 83 32 36 36 bnpc@chu-nancy.fr

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1	H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
---	---

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MASTIC C ET E BAT PU40+ BLANC 310 ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.06.2024
12.0	08.11.2024	10616044-00013	Date de la première version publiée: 18.12.2009

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P284 Porter un équipement de protection respiratoire.
Intervention:
P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P342 + P311 En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

4,4'-Diisocyanate de diphenylméthane
Masse de réaction entre le bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl) sébaçate et le méthyle 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl sébaçate

Étiquetage supplémentaire

EUH205 Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.
EUH212 Attention! Une poussière respirable dangereuse peut se former lors de l'utilisation. Ne pas respirer cette poussière.

«À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle».

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MASTIC C ET E BAT PU40+ BLANC 310 ML

Version 12.0 Date de révision: 08.11.2024 Numéro de la FDS: 10616044-00013 Date de dernière parution: 20.06.2024
Date de la première version publiée: 18.12.2009

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Une exposition excessive peut aggraver un asthme pré-existant et d'autres troubles respiratoires (p. ex. emphysème, bronchite, syndrome de dysfonction ou d'affection respiratoire réactionnelle).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Réactionnelle de l'éthylbenzène et du xylène	Non attribuée 601-022-00-9 01-2119488216-32	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 STOT RE 2; H373 (Système acoustique) Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 3; H412 Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par inhalation (vapeur): 11 mg/l Toxicité aiguë par voie cutanée: 1.100 mg/kg	>= 2,5 - < 10
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques	Non attribuée 01-2119456620-43	Asp. Tox. 1; H304 EUH066	>= 1 - < 10
Oxyde de calcium	1305-78-8 215-138-9 01-2119475325-36	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335	>= 1 - < 3
Ethylbenzène	100-41-4 202-849-4 601-023-00-4 01-2119489370-35	Flam. Liq. 2; H225 Acute Tox. 4; H332 STOT RE 2; H373 (Système acoustique) Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 3; H412	>= 1 - < 2,5

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MASTIC C ET E BAT PU40+ BLANC 310 ML

Version 12.0 Date de révision: 08.11.2024 Numéro de la FDS: 10616044-00013 Date de dernière parution: 20.06.2024
Date de la première version publiée: 18.12.2009

		Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par inhalation (vapeur): 17,8 mg/l	
4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane	101-68-8 202-966-0 615-005-00-9 01-2119457014-47	Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317 Carc. 2; H351 STOT SE 3; H335 STOT RE 2; H373 (Voies respiratoires) Limite de concentration spécifique Eye Irrit. 2; H319 >= 5 % STOT SE 3; H335 >= 5 % Skin Irrit. 2; H315 >= 5 % Resp. Sens. 1; H334 >= 0,1 % Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par inhalation (poussières/brouillard): 1,5 mg/l	>= 0,1 - < 1
Masse de réaction entre le bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl) sébaçate et le méthyle 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl sébaçate	1065336-91-5 01-2119491304-40	Skin Sens. 1A; H317 Repr. 2; H361f Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	>= 0,025 - < 0,1

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MASTIC C ET E BAT PU40+ BLANC 310 ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.06.2024
12.0	08.11.2024	10616044-00013	Date de la première version publiée: 18.12.2009

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- | | | |
|---------------------------------|---|---|
| Conseils généraux | : | En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.
Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin. |
| Protection pour les secouristes | : | Les secouristes doivent veiller à se protéger et utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé lorsqu'un risque d'exposition existe (voir chapitre 8). |
| En cas d'inhalation | : | En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.
En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène.
Faire appel à une assistance médicale. |
| En cas de contact avec la peau | : | En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec beaucoup d'eau.
Enlever les vêtements et les chaussures contaminés.
Faire appel à une assistance médicale.
Laver les vêtements avant de les remettre.
Nettoyer méticuleusement les chaussures avant de les réutiliser. |
| En cas de contact avec les yeux | : | Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin. |
| En cas d'ingestion | : | En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.
Faire appel à une assistance médicale.
Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- | | | |
|---------|---|---|
| Risques | : | Des symptômes respiratoires, y compris un œdème pulmonaire, peuvent être retardés.
Une exposition excessive peut aggraver un asthme pré-existant et d'autres troubles respiratoires (p. ex. emphysème, bronchite, syndrome de dysfonction ou d'affection respiratoire réactionnelle).

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. |
|---------|---|---|

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- | | | |
|------------|---|---|
| Traitement | : | Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint. |
|------------|---|---|

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MASTIC C ET E BAT PU40+ BLANC 310 ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.06.2024
12.0	08.11.2024	10616044-00013	Date de la première version publiée: 18.12.2009

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique sèche
Utilisez de l'eau pulvérisée en cas d'incendies de grande envergure

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.
En cas de hausse de température, risque d'éclatement des récipients en raison de la pression de vapeur élevée.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone
Composés chlorés
Oxydes de soufre

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
Évacuer la zone.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Suivez les conseils de manipulation (voir chapitre 7) et les recommandations en matière d'équipement de protection (voir chapitre 8).

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MASTIC C ET E BAT PU40+ BLANC 310 ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.06.2024
12.0	08.11.2024	10616044-00013	Date de la première version publiée: 18.12.2009

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte. Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié. Nettoyer les substances résiduelles du déversement à l'aide d'un absorbant approprié. Après une heure environ, mettez les déchets à la poubelle et ne la fermez pas, en raison de l'évolution du dioxyde de carbone. Des réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable. Les rubriques 13 et 15 de cette fiche de données de sécurité fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique : Voir les mesures techniques à la rubrique CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

Ventilation locale/totale : N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les vêtements. Ne pas respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs ou aérosols. Ne pas avaler. Éviter le contact avec les yeux. A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de l'évaluation de l'exposition du lieu de travail. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver à l'abri de l'eau. Protéger de l'humidité. Les personnes déjà sensibilisées et celles susceptibles de souffrir d'asthme, d'allergies, de maladies respiratoires chroniques ou récurrentes doivent consulter leur médecin concernant le travail avec des irritants ou des sensibilisants respiratoires. Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MASTIC C ET E BAT PU40+ BLANC 310 ML

Version 12.0 Date de révision: 08.11.2024 Numéro de la FDS: 10616044-00013 Date de dernière parution: 20.06.2024
Date de la première version publiée: 18.12.2009

minimiser les rejets dans l'environnement.

Mesures d'hygiène : Si une exposition aux produits chimiques est probable pendant l'utilisation typique, fournir des systèmes de nettoyage oculaire et des douches de sécurité proches du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Garder sous clef. Protéger de l'humidité. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques.

Précautions pour le stockage en commun : Ne pas stocker avec les types de produits suivants : Oxydants forts

Durée de stockage : 12 mois

Température de stockage recommandée : 20 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Réactionnelle de l'éthylbenzène et du xylène	Non attribuée	TWA	50 ppm 221 mg/m ³	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		STEL	100 ppm 442 mg/m ³	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		VME	50 ppm 221 mg/m ³	FR VLE
	Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		VLCT (VLE)	100 ppm	FR VLE

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MASTIC C ET E BAT PU40+ BLANC 310 ML

Version 12.0 Date de révision: 08.11.2024 Numéro de la FDS: 10616044-00013 Date de dernière parution: 20.06.2024
Date de la première version publiée: 18.12.2009

			442 mg/m3	
	Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
Dioxyde de titane	13463-67-7	VME	10 mg/m3 (Titane)	FR VLE
	Information supplémentaire: Cancérigène de catégorie 2 - Substances préoccupantes en raison d'effets cancerogènes possibles, Valeurs limites admises (circulaires)			
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques	Non attribuée	VME (Vapeur)	1.000 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites admises (circulaires)			
		VLCT (VLE) (Vapeur)	1.500 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites admises (circulaires)			
Oxyde de calcium	1305-78-8	TWA (Fraction alvéolaire)	1 mg/m3	2017/164/EU
	Information supplémentaire: Indicatif			
		STEL (Fraction alvéolaire)	4 mg/m3	2017/164/EU
	Information supplémentaire: Indicatif			
		VME (Fraction alvéolaire)	1 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires indicatives			
		VLCT (VLE) (Fraction alvéolaire)	4 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires indicatives			
Ethylbenzène	100-41-4	TWA	100 ppm 442 mg/m3	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		STEL	200 ppm 884 mg/m3	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		VME	20 ppm 88,4 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		VLCT (VLE)	100 ppm 442 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
4,4'-Diisocyanate de diphenylméthane	101-68-8	VME	0,01 ppm 0,1 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Cancérigène de catégorie 2 - Substances			

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MASTIC C ET E BAT PU40+ BLANC 310 ML

Version 12.0 Date de révision: 08.11.2024 Numéro de la FDS: 10616044-00013 Date de dernière parution: 20.06.2024
Date de la première version publiée: 18.12.2009

	preoccupantes en raison d'effets cancerogènes possibles, Risque d'allergie respiratoire, Valeurs limites admises (circulaires)			
		VLCT (VLE)	0,02 ppm 0,2 mg/m ³	FR VLE
	Information supplémentaire: Cancérigène de catégorie 2 - Substances préoccupantes en raison d'effets cancerogènes possibles, Risque d'allergie respiratoire, Valeurs limites admises (circulaires)			
		TWA	0,01 mg/m ³ (NCO)	98/24/EC I
	Information supplémentaire: Peau, Sensibilisation cutanée et respiratoire, Contraignantes			
		STEL	0,02 mg/m ³ (NCO)	98/24/EC I
	Information supplémentaire: Peau, Sensibilisation cutanée et respiratoire, Contraignantes			

Cette ou ces substances ne sont pas biodisponibles et ne contribuent donc pas à un risque d'inhalation de poussière.

Dioxyde de titane

Valeurs limites d'exposition professionnelles des produits de décomposition

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Dihydroxyde de calcium	1305-62-0	TWA (Fraction alvéolaire)	1 mg/m ³	2017/164/EU
	Information supplémentaire: Indicatif			
		STEL (Fraction alvéolaire)	4 mg/m ³	2017/164/EU
	Information supplémentaire: Indicatif			
		VME (Fraction alvéolaire)	1 mg/m ³	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires indicatives			
		VLCT (VLE) (Fraction alvéolaire)	4 mg/m ³	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires indicatives			

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Oxyde de calcium	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	1 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	4 mg/m ³
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	1 mg/m ³
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	4 mg/m ³
Acides sulfoniques, alcanes en C10-21,	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	6,5 mg/m ³

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MASTIC C ET E BAT PU40+ BLANC 310 ML

Version 12.0 Date de révision: 08.11.2024 Numéro de la FDS: 10616044-00013 Date de dernière parution: 20.06.2024
Date de la première version publiée: 18.12.2009

esters de phényle				
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systé- miques	84,8 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	0,93 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systé- miques	52,75 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1,64 mg/m3
	Consomma- teurs	Inhalation	Aigu - effets systé- miques	21,28 mg/m3
	Consomma- teurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	0,47 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systé- miques	26,37 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	0,47 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Ingestion	Aigu - effets systé- miques	26,37 mg/kg p.c./jour
4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,05 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	0,1 mg/m3
	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,025 mg/m3
	Consomma- teurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	0,05 mg/m3
Masse de réaction entre le bis(1,2,2,6,6- pentaméthyl-4- pipéridyl) sébaçate et le méthyle 1,2,2,6,6- pentaméthyl-4- pipéridyl sébaçate	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1,27 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	1,8 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,31 mg/m3
	Consomma- teurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	0,9 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	0,18 mg/kg p.c./jour
Réactionnelle de l'éthylbenzène et du xylène	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	221 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systé- miques	442 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	221 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	442 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	212 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets	65,3 mg/m3

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MASTIC C ET E BAT PU40+ BLANC 310 ML

Version 12.0 Date de révision: 08.11.2024 Numéro de la FDS: 10616044-00013 Date de dernière parution: 20.06.2024
Date de la première version publiée: 18.12.2009

	teurs		systemiques	
	Consomma-teurs	Inhalation	Aigu - effets systé-miques	260 mg/m3
	Consomma-teurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	65,3 mg/m3
	Consomma-teurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	260 mg/m3
	Consomma-teurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systemiques	125 mg/kg p.c./jour
	Consomma-teurs	Ingestion	Long terme - effets systemiques	12,5 mg/kg p.c./jour
Ethylbenzène	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systemiques	77 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	293 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systemiques	180 mg/kg p.c./jour
	Consomma-teurs	Inhalation	Long terme - effets systemiques	15 mg/m3
	Consomma-teurs	Ingestion	Long terme - effets systemiques	1,6 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Oxyde de calcium	Eau douce	0,37 mg/l
	Eau de mer	0,24 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,37 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	2,27 mg/l
	Sol	817,4 mg/kg poids sec (p.s.)
Acides sulfoniques, alcanes en C10-21, esters de phényle	Sol	27,1 mg/kg poids sec (p.s.)
4,4'-Diisocyanate de diphenylméthane	Eau douce	1 mg/l
	Eau de mer	0,1 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	10 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	1 mg/l
	Sol	1 mg/kg
Masse de réaction entre le bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl) sébaçate et le méthyle 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl sébaçate	Eau douce	0,0022 mg/l
	Eau douce - intermittent	0,009 mg/l
	Eau de mer	0,00022 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	1 mg/l
	Sédiment d'eau douce	1,05 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,11 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	0,21 mg/kg poids sec (p.s.)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MASTIC C ET E BAT PU40+ BLANC 310 ML

Version 12.0 Date de révision: 08.11.2024 Numéro de la FDS: 10616044-00013 Date de dernière parution: 20.06.2024
Date de la première version publiée: 18.12.2009

Réactionnelle de l'éthylbenzène et du xylène	Eau douce	0,327 mg/l
	Eau de mer	0,327 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,327 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	6,58 mg/l
	Sédiment d'eau douce	12,46 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	12,46 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	2,31 mg/kg poids sec (p.s.)
Ethylbenzène	Eau douce	0,1 mg/l
	Eau douce - intermittent	0,1 mg/l
	Eau de mer	0,01 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	9,6 mg/l
	Sédiment d'eau douce	13,7 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	1,37 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	2,68 mg/kg poids sec (p.s.)
	Oral(e) (Empoisonnement secondaire)	20 Aliments mg / kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Des substances dangereuses peuvent se former lors de l'utilisation (voir chapitre 10).
Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.
Réduire au minimum les concentrations d'exposition au travail.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Porter les équipements de protection individuelle suivants:
Lunettes de sécurité
L'équipement doit être conforme à la norme EN NF 166

Protection des mains

Matériel : caoutchouc butyle
Délai de rupture : >= 480 min
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Matériel : Caoutchouc fluoré
Délai de rupture : >= 480 min
Épaisseur du gant : 0,4 mm

Matériel : Néoprène
Délai de rupture : >= 480 min
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Directive : L'équipement doit être conforme à la norme EN NF 374

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MASTIC C ET E BAT PU40+ BLANC 310 ML

Version 12.0	Date de révision: 08.11.2024	Numéro de la FDS: 10616044-00013	Date de dernière parution: 20.06.2024 Date de la première version publiée: 18.12.2009
-----------------	---------------------------------	-------------------------------------	---

Remarques	: Le choix du type de gants de protection contre les produits chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail. Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de se renseigner auprès du fabricant de gants sur la résistance aux produits chimiques des gants de protection indiqués ci-dessus. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
Protection de la peau et du corps	: Choisissez des vêtements de protection appropriés sur base des données de résistance chimique et d'une évaluation du potentiel d'exposition locale. Il est important d'éviter tout contact avec la peau en utilisant des vêtements de protection imperméables (gants, tabliers, bottes, etc.).
Protection respiratoire	: Si une ventilation locale par aspiration adéquate n'est pas disponible ou si l'évaluation de l'exposition démontre des expositions au-delà des lignes directrices recommandées, utiliser une protection respiratoire. L'équipement doit être conforme à la norme EN NF 14387
Filtre de type	: Type mixte protégeant des particules et des vapeurs organiques (A-P)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: pâte
Couleur	: blanc
Odeur	: légère
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
Point de fusion/point de congélation	: Donnée non disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: 137 °C
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non classé comme danger d'inflammabilité

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MASTIC C ET E BAT PU40+ BLANC 310 ML

Version 12.0	Date de révision: 08.11.2024	Numéro de la FDS: 10616044-00013	Date de dernière parution: 20.06.2024 Date de la première version publiée: 18.12.2009
-----------------	---------------------------------	-------------------------------------	---

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : 8 % (v)

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : 0,6 % (v)

Point d'éclair : ≥ 70 °C
Méthode: ISO 3679

Température d'auto-inflammation : > 200 °C

Température de décomposition : Donnée non disponible

pH : La substance / Le mélange réagit à l'eau

Viscosité
Viscosité, cinématique : Non applicable

Solubilité(s)
Hydrosolubilité : insoluble

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Non applicable

Pression de vapeur : Non applicable

Densité relative : 1,16

Densité : 1,14 - 1,18 g/cm³ (20 °C)

Densité de vapeur relative : Non applicable

Caractéristiques de la particule
Taille des particules : Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MASTIC C ET E BAT PU40+ BLANC 310 ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.06.2024
12.0	08.11.2024	10616044-00013	Date de la première version publiée: 18.12.2009

9.2 Autres informations

Explosifs	:	Non explosif
Propriétés comburantes	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.
Taux d'évaporation	:	Non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Non classé comme danger de réactivité.

10.2 Stabilité chimique

Stable si utilisé comme indiqué. Suivez les conseils de prudence et évitez les matières et les conditions incompatibles.

Polymérise à températures élevées avec l'évolution du dioxyde de carbone.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	:	Les isocyanates réagissent avec beaucoup de matières et le taux de réaction augmente avec la température ainsi qu'en cas de contact accru ; ces réactions peuvent devenir violentes. Le contact est accru en remuant ou si l'autre matière se mélange avec l'isocyanate. Réaction exothermique aux acides, amines et alcools Réagit à l'eau pour former du dioxyde de carbone et de la chaleur Les isocyanates ne sont pas solubles dans l'eau et tombent au fond, mais réagissent lentement à l'interface. La réaction forme du gaz de dioxyde de carbone et une couche de polymère solide. Des produits de décomposition dangereux se formeront au contact de l'eau ou de l'air humide.
-----------------------	---	---

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter	:	Exposition à l'humidité.
---------------------	---	--------------------------

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter	:	Oxydants Acides Bases Eau Alcools Amines Ammoniaque Aluminium Zinc
-------------------	---	--

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MASTIC C ET E BAT PU40+ BLANC 310 ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.06.2024
12.0	08.11.2024	10616044-00013	Date de la première version publiée: 18.12.2009

Laiton
Etain
Cuivre
Métaux galvanisés
L'air humide

10.6 Produits de décomposition dangereux

Contact avec l'eau ou l'air humide : Dihydroxyde de calcium

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables : Contact avec la peau
Ingestion
Contact avec les yeux

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

Réactionnelle de l'éthylbenzène et du xylène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.1.
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 11 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: Avis d'expert
Remarques: Basé sur la réglementation nationale ou régionale.

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: 1.100 mg/kg
Méthode: Avis d'expert
Remarques: Basé sur la réglementation nationale ou régionale.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MASTIC C ET E BAT PU40+ BLANC 310 ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.06.2024
12.0	08.11.2024	10616044-00013	Date de la première version publiée: 18.12.2009

Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Oxyde de calcium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 425

Toxicité aiguë par inhalation : (Rat): > 5 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 436
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.500 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Ethylbenzène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 3.500 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 17,8 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg

4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 2,24 mg/l
Durée d'exposition: 1 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MASTIC C ET E BAT PU40+ BLANC 310 ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.06.2024
12.0	08.11.2024	10616044-00013	Date de la première version publiée: 18.12.2009

II

Estimation de la toxicité aiguë: 1,5 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: Avis d'expert
Remarques: Basé sur la réglementation nationale ou régionale.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Masse de réaction entre le bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl) sébaçate et le méthyle 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl sébaçate:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 3.125 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Réactionnelle de l'éthylbenzène et du xylène:

Espèce : Lapin
Résultat : Irritation de la peau
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Evaluation : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Oxyde de calcium:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Irritation de la peau
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Irritation de la peau
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MASTIC C ET E BAT PU40+ BLANC 310 ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.06.2024
12.0	08.11.2024	10616044-00013	Date de la première version publiée: 18.12.2009

Masse de réaction entre le bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl) sébaçate et le méthyle 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl sébaçate:

Espèce	: Lapin
Résultat	: Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Espèce	: Lapin
Méthode	: OCDE ligne directrice 405
Résultat	: Pas d'irritation des yeux

Composants:

Réactionnelle de l'éthylbenzène et du xylène:

Espèce	: Lapin
Résultat	: Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours
Remarques	: Selon les données provenant de composants similaires

Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques:

Espèce	: Lapin
Résultat	: Pas d'irritation des yeux
Remarques	: Selon les données provenant de composants similaires

Oxyde de calcium:

Espèce	: Lapin
Méthode	: OCDE ligne directrice 405
Résultat	: Effets irréversibles sur les yeux

4,4'-Diisocyanate de diphenylméthane:

Résultat	: Irritant pour les yeux, réversible en 7 jours
Remarques	: Basé sur la réglementation nationale ou régionale.

Masse de réaction entre le bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl) sébaçate et le méthyle 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl sébaçate:

Espèce	: Lapin
Résultat	: Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MASTIC C ET E BAT PU40+ BLANC 310 ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.06.2024
12.0	08.11.2024	10616044-00013	Date de la première version publiée: 18.12.2009

Sensibilisation respiratoire

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Composants:

Réactionnelle de l'éthylbenzène et du xylène:

Type de Test	:	Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)
Voies d'exposition	:	Contact avec la peau
Espèce	:	Souris
Résultat	:	négatif
Remarques	:	Selon les données provenant de composants similaires

Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques:

Type de Test	:	Test de Maximalisation
Voies d'exposition	:	Contact avec la peau
Espèce	:	Cochon d'Inde
Résultat	:	négatif
Remarques	:	Selon les données provenant de composants similaires

Oxyde de calcium:

Type de Test	:	Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)
Voies d'exposition	:	Contact avec la peau
Espèce	:	Souris
Méthode	:	OCDE ligne directrice 429
Résultat	:	négatif
Remarques	:	Selon les données provenant de composants similaires

4,4'-Diisocyanate de diphenylméthane:

Type de Test	:	Test de Buehler
Voies d'exposition	:	Contact avec la peau
Espèce	:	Cochon d'Inde
Résultat	:	positif
Evaluation	:	Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme
Voies d'exposition	:	Inhalation
Espèce	:	Rat
Résultat	:	positif
Remarques	:	Selon les données provenant de composants similaires
Evaluation	:	Sensibilisation probable des voies respiratoires chez l'homme sur la base d'études sur des animaux

Masse de réaction entre le bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl) sébaçate et le méthyle 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl sébaçate:

Type de Test	:	Test de Maximalisation
--------------	---	------------------------

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MASTIC C ET E BAT PU40+ BLANC 310 ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.06.2024
12.0	08.11.2024	10616044-00013	Date de la première version publiée: 18.12.2009

Voies d'exposition	:	Contact avec la peau
Espèce	:	Cochon d'Inde
Méthode	:	OCDE ligne directrice 406
Evaluation	:	Taux de sensibilisation élevé probable ou prouvé de la peau chez l'homme

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Réactionnelle de l'éthylbenzène et du xylène:

Génotoxicité in vitro	:	Type de Test: Essai in vitro d'échange de chromatides-sœurs sur cellules de mammifère Résultat: négatif Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
-----------------------	---	---

	:	Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères Résultat: négatif Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
--	---	---

	:	Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES) Résultat: négatif Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
--	---	--

Génotoxicité in vivo	:	Type de Test: Essai de mutation létale dominante chez le rongeur (cellule germinale) (in vivo) Espèce: Rat Voie d'application: Injection intrapéritonéale Résultat: négatif Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
----------------------	---	---

Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques:

Génotoxicité in vitro	:	Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES) Méthode: OCDE ligne directrice 471 Résultat: négatif Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
-----------------------	---	--

Oxyde de calcium:

Génotoxicité in vitro	:	Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES) Méthode: OCDE ligne directrice 471 Résultat: négatif
-----------------------	---	--

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MASTIC C ET E BAT PU40+ BLANC 310 ML

Version 12.0	Date de révision: 08.11.2024	Numéro de la FDS: 10616044-00013	Date de dernière parution: 20.06.2024 Date de la première version publiée: 18.12.2009
-----------------	---------------------------------	-------------------------------------	---

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Ethylbenzène:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Essai de synthèse non programmée de l'ADN (UDS) sur des hépatocytes de mammifères in vivo
Espèce: Souris
Voie d'application: Inhalation
Méthode: OCDE ligne directrice 486
Résultat: négatif

4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)
Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation (poussière/buée/fumée)
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

Masse de réaction entre le bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl) sébaçate et le méthyle 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl sébaçate:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MASTIC C ET E BAT PU40+ BLANC 310 ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.06.2024
12.0	08.11.2024	10616044-00013	Date de la première version publiée: 18.12.2009

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro

Méthode: OCDE ligne directrice 473

Résultat: positif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Réactionnelle de l'éthylbenzène et du xylène:

Espèce : Rat
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 103 semaines
Résultat : négatif
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Oxyde de calcium:

Espèce : Rat
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 104 semaines
Résultat : négatif
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Ethylbenzène:

Espèce : Rat
Voie d'application : Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition : 104 semaines
Résultat : positif
Remarques : Le mécanisme et le mode d'action peuvent ne pas être pertinents pour l'être humain.

4,4'-Diisocyanate de diphenylméthane:

Espèce : Rat

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MASTIC C ET E BAT PU40+ BLANC 310 ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.06.2024
12.0	08.11.2024	10616044-00013	Date de la première version publiée: 18.12.2009

Voie d'application : Inhalation (poussière/buée/fumée)
Durée d'exposition : 2 années
Résultat : positif
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Cancérogénicité - Evaluation : Preuves limitées d'effets cancérigènes lors d'études effectuées sur les animaux

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Réactionnelle de l'éthylbenzène et du xylène:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction sur une génération
Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques:

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Résultat: négatif

Oxyde de calcium:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Étude de toxicité à doses répétées combinées avec test de dépistage de toxicité de reproduction et/ou développement
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE Ligne directrice 422
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Souris
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE ligne directrice 414

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MASTIC C ET E BAT PU40+ BLANC 310 ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.06.2024
12.0	08.11.2024	10616044-00013	Date de la première version publiée: 18.12.2009

Résultat: négatif

Ethylbenzène:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Test de la toxicité reproductive portant sur deux générations
Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Méthode: OCDE ligne directrice 416
Résultat: négatif

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: négatif

4,4'-Diisocyanate de diphenylméthane:

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation (poussière/buée/fumée)
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Masse de réaction entre le bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl) sébaçate et le méthyle 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl sébaçate:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction sur une génération
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE ligne directrice 443
Résultat: positif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Quelques preuves d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la fertilité, lors de l'expérimentation animale.
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MASTIC C ET E BAT PU40+ BLANC 310 ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.06.2024
12.0	08.11.2024	10616044-00013	Date de la première version publiée: 18.12.2009

Composants:

Réactionnelle de l'éthylbenzène et du xylène:

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

Oxyde de calcium:

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

4,4'-Diisocyanate de diphenylméthane:

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Réactionnelle de l'éthylbenzène et du xylène:

Voies d'exposition : Inhalation (vapeur)
Organes cibles : Système acoustique
Evaluation : Des effets significativement dangereux pour la santé sont démontrés chez les animaux à des concentrations >0,2 à 1 mg/l/6h/d.

Ethylbenzène:

Voies d'exposition : Inhalation (vapeur)
Organes cibles : Système acoustique
Evaluation : Des effets significativement dangereux pour la santé sont démontrés chez les animaux à des concentrations >0,2 à 1 mg/l/6h/d.

4,4'-Diisocyanate de diphenylméthane:

Voies d'exposition : Inhalation (poussière/buée/fumée)
Organes cibles : Voies respiratoires
Evaluation : Des effets significativement dangereux pour la santé sont démontrés chez les animaux à des concentrations >0,02 à 0,2 mg/l/6h/d.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Réactionnelle de l'éthylbenzène et du xylène:

Espèce : Rat
LOAEL : > 0,2 - 1 mg/l
Voie d'application : Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition : 13 Sem.
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MASTIC C ET E BAT PU40+ BLANC 310 ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.06.2024
12.0	08.11.2024	10616044-00013	Date de la première version publiée: 18.12.2009

Espèce	:	Rat
LOAEL	:	> 100 mg/kg
Voie d'application	:	Ingestion
Durée d'exposition	:	90 jours
Remarques	:	Selon les données provenant de composants similaires

Oxyde de calcium:

Espèce	:	Rat
NOAEL	:	>= 0,399 mg/l
Voie d'application	:	Inhalation (poussière/buée/fumée)
Durée d'exposition	:	90 jours
Méthode	:	OCDE ligne directrice 413

Ethylbenzène:

Espèce	:	Rat
LOAEL	:	0,868 mg/l
Voie d'application	:	Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition	:	13 Sem.

Espèce	:	Rat
NOAEL	:	75 mg/kg
LOAEL	:	250 mg/kg
Voie d'application	:	Ingestion
Méthode	:	OCDE ligne directrice 408

4,4'-Diisocyanate de diphenylméthane:

Espèce	:	Rat
NOAEL	:	0,2 mg/m3
LOAEL	:	1 mg/m3
Voie d'application	:	Inhalation (poussière/buée/fumée)
Durée d'exposition	:	2 a
Remarques	:	Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Réactionnelle de l'éthylbenzène et du xylène:

La substance ou le mélange est connu pour provoquer un risque de toxicité par aspiration chez l'homme ou doit être considéré comme s'il présentait un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.

Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques:

La substance ou le mélange est connu pour provoquer un risque de toxicité par aspiration chez l'homme ou doit être considéré comme s'il présentait un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MASTIC C ET E BAT PU40+ BLANC 310 ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.06.2024
12.0	08.11.2024	10616044-00013	Date de la première version publiée: 18.12.2009

Ethylbenzène:

La substance ou le mélange est connu pour provoquer un risque de toxicité par aspiration chez l'homme ou doit être considéré comme s'il présentait un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

Réactionnelle de l'éthylbenzène et du xylène:

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 1 - 10 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE ligne directrice 203 Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1 - 10 mg/l Durée d'exposition: 24 h Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 1 - 10 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201 Remarques: Selon les données provenant de composants similaires EC10 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 1 - 10 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201 Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MASTIC C ET E BAT PU40+ BLANC 310 ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.06.2024
12.0	08.11.2024	10616044-00013	Date de la première version publiée: 18.12.2009

Toxicité pour les microorganismes : NOEC : > 10 - 100 mg/l
Durée d'exposition: 28 jr
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques:

Toxicité pour les poissons : LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOELR (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Oxyde de calcium:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

EC10 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 1 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MASTIC C ET E BAT PU40+ BLANC 310 ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.06.2024
12.0	08.11.2024	10616044-00013	Date de la première version publiée: 18.12.2009

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour les microorganismes : CE50 : > 100 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: > 1 mg/l
Durée d'exposition: 14 jr
Espèce: Crangon crangon (crevette)
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Ethylbenzène:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 4,2 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1,8 - 2,4 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 3,6 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 3,4 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Nitrosomonas sp.): 96 mg/l
Durée d'exposition: 24 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,96 mg/l
Durée d'exposition: 7 jr
Espèce: Ceriodaphnia dubia (puce d'eau)

4,4'-Diisocyanate de diphenylméthane:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oryzias latipes (Killifish rouge-orange)): > 3.000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 129,7 mg/l
Durée d'exposition: 24 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 1.640

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MASTIC C ET E BAT PU40+ BLANC 310 ML

Version 12.0	Date de révision: 08.11.2024	Numéro de la FDS: 10616044-00013	Date de dernière parution: 20.06.2024 Date de la première version publiée: 18.12.2009
-----------------	---------------------------------	-------------------------------------	---

algues/plantes aquatiques : mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 1.640 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour les microorganismes : CE50 : > 100 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 10 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Masse de réaction entre le bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl) sébaçate et le méthyle 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl sébaçate:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 0,90 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 1,68 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

EC10 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,34 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): >= 100 mg/l
Durée d'exposition: 3 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 1 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MASTIC C ET E BAT PU40+ BLANC 310 ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.06.2024
12.0	08.11.2024	10616044-00013	Date de la première version publiée: 18.12.2009

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Réactionnelle de l'éthylbenzène et du xylène:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 69 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE ligne directrice 301F

Ethylbenzène:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 70 - 80 %
Durée d'exposition: 28 jr

4,4'-Diisocyanate de diphenylméthane:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 0 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 302
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Masse de réaction entre le bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl) sébaçate et le méthyle 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl sébaçate:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 38 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE ligne directrice 301E

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Réactionnelle de l'éthylbenzène et du xylène:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 3,49

Ethylbenzène:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MASTIC C ET E BAT PU40+ BLANC 310 ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.06.2024
12.0	08.11.2024	10616044-00013	Date de la première version publiée: 18.12.2009

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 3,6

4,4'-Diisocyanate de diphenylméthane:

Bioaccumulation : Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)
Facteur de bioconcentration (FBC): 200

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 4,51

Masse de réaction entre le bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl) sébaçate et le méthyle 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl sébaçate:

Bioaccumulation : Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)
Facteur de bioconcentration (FBC): < 31,4

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: < 4
Méthode: OCDE ligne directrice 107

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
Selon le catalogue européen des déchets (CED), le code de

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MASTIC C ET E BAT PU40+ BLANC 310 ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.06.2024
12.0	08.11.2024	10616044-00013	Date de la première version publiée: 18.12.2009

déchets n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.
Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.
Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.
Sauf indication contraire : éliminer comme produit non utilisé.

Code des déchets : Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions:

produit usagé
08 04 09*, déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

produit inutilisé
08 04 09*, déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

emballages souillés
15 01 10*, emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA	: UN 3335

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA	: Aviation regulated solid, n.o.s. (4,4'-Diphenylmethane diisocyanate)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
-----	---

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MASTIC C ET E BAT PU40+ BLANC 310 ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.06.2024
12.0	08.11.2024	10616044-00013	Date de la première version publiée: 18.12.2009

ADR	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
		Classe Risques subsidiaires
IATA	:	9

14.4 Groupe d'emballage

ADN	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA (Cargo)		
Instructions de conditionnement (avion cargo)	:	956
Instruction d' emballage (LQ)	:	Y956
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	Miscellaneous
IATA (Passager)		
Instructions de conditionnement (avion de ligne)	:	956
Instruction d' emballage (LQ)	:	Y956
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	Miscellaneous

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques	:	Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.
-----------	---	--

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MASTIC C ET E BAT PU40+ BLANC 310 ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.06.2024
12.0	08.11.2024	10616044-00013	Date de la première version publiée: 18.12.2009

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

: Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:

Numéro sur la liste 20: Dilaurate de dibutylétain

Numéro sur la liste 56: 4,4'-Diisocyanate de diphenylméthane

Numéro sur la liste 74: 4,4'-Diisocyanate de diphenylméthane

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

Les substances ou mélanges sont listés ici en fonction de leur apparition dans le règlement, indépendamment de leur utilisation/usage ou des conditions de la restriction. Veuillez vous référer aux conditions du règlement correspondant afin de déterminer si une entrée est applicable à la mise sur le marché ou non.

Numéro sur la liste 75: Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

: Non applicable

Règlement (CE) relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

: Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte)

: Non applicable

Règlement (UE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

: Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)

: Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Non applicable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MASTIC C ET E BAT PU40+ BLANC 310 ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.06.2024
12.0	08.11.2024	10616044-00013	Date de la première version publiée: 18.12.2009

Maladies Professionnelles : 4 bis, 84, 36, 62
(R-461-3, France)

Surveillance médicale renforcée (R4624-23) : Le produit n'a pas de propriétés CMR de catégorie 1, 1A ou 1B

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9) : 4734

Composés organiques volatils : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)
Contenu en composés organiques volatils (COV): 8,5 %

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Autres informations : Les points sur lesquels des modifications ont été apportées par rapport à la version précédente sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

Texte complet pour phrase H

H225	: Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	: Liquide et vapeurs inflammables.
H304	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	: Nocif par contact cutané.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	: Nocif par inhalation.
H334	: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	: Peut irriter les voies respiratoires.
H351	: Susceptible de provoquer le cancer.
H361f	: Susceptible de nuire à la fertilité.
H373	: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MASTIC C ET E BAT PU40+ BLANC 310 ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.06.2024
12.0	08.11.2024	10616044-00013	Date de la première version publiée: 18.12.2009

- H373 : d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.
- H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Texte complet pour autres abréviations

- Acute Tox. : Toxicité aiguë
- Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
- Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
- Asp. Tox. : Danger par aspiration
- Carc. : Cancérogénicité
- Eye Dam. : Lésions oculaires graves
- Eye Irrit. : Irritation oculaire
- Flam. Liq. : Liquides inflammables
- Repr. : Toxicité pour la reproduction
- Resp. Sens. : Sensibilisation respiratoire
- Skin Irrit. : Irritation cutanée
- Skin Sens. : Sensibilisation cutanée
- STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
- STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
- 2000/39/EC : Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif
- 2017/164/EU : Europe. Directive 2017/164/UE de la Commission établissant une quatrième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle
- 98/24/EC I : Europe. Chemical Agents Directive - Annexe I: Listes des valeurs limites contraignantes d'exposition professionnelle
- FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France
- 2000/39/EC / TWA : Valeurs limites - huit heures
- 2000/39/EC / STEL : Limite d'exposition à court terme
- 2017/164/EU / STEL : Valeur limite à court terme
- 2017/164/EU / TWA : Valeurs limites - huit heures
- 98/24/EC I / STEL : Valeurs limites Courte durée
- 98/24/EC I / TWA : Valeurs limites 8 heures
- FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition
- FR VLE / VLCT (VLE) : Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MASTIC C ET E BAT PU40+ BLANC 310 ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.06.2024
12.0	08.11.2024	10616044-00013	Date de la première version publiée: 18.12.2009

la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Conseils relatifs à la formation : Respectez les exigences et les conseils liés à la formation avant d'utiliser ce produit au travail.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité : Données techniques internes, données provenant des FDS des matières premières, résultats de la recherche sur le portail eChem de l'OCDE et sur le site de l'Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

Classification du mélange:

Resp. Sens. 1 H334

Procédure de classification:

Méthode de calcul

Les points sur lesquels des modifications ont été apportées par rapport à la version précédente sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

Les renseignements fournis dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) sont basés sur l'état de nos connaissances à la date de sa publication et sont donnés en toute bonne foi. Ces renseignements sont fournis à seul titre d'orientation pour que la manipulation, l'utilisation, la transformation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet de la matière en question soient effectués en toute sécurité et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considé-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MASTIC C ET E BAT PU40+ BLANC 310 ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.06.2024
12.0	08.11.2024	10616044-00013	Date de la première version publiée: 18.12.2009

rés comme des spécifications de qualité. Les renseignements fournis ne se réfèrent qu'à la matière spécifiée en haut de la présente fiche des données de sécurité FDS et peuvent ne pas s'appliquer lorsque cette matière est mélangée à d'autres ou qu'elle est transformée, sauf indication spécifiée dans le texte. Les utilisateurs de cette matière sont priés de réexaminer les informations et les recommandations fournies et de les adapter aux méthodes de manipulation, d'utilisation, de transformation et d'entreposage qu'ils comptent employer, en évaluant si possible la pertinence de la matière objet de la FDS à son stade final d'utilisation.

FR / FR